

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## REUNION de CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 22 du Code d'Administration Communale)

\*\*\*\*\*\*

Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de BILLY-BERCLAU se réunira en séance ordinaire dans la salle des fêtes Edgard BOCQUET,

le mardi 26 mai 2020 à 19 heures

En application de l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, la séance se tiendra en présence du public avec un nombre limité à 90 personnes présentes (public et conseillers inclus)

## ORDRE DU JOUR

- 1. Élection du Maire
- 2. Détermination du nombre d'adjoints
- 3. Élection des adjoints

Selon les préconisations du conseil scientifique, il est recommandé de respecter les règles sanitaires suivantes :

- port du masque individuel
- ▶ respect des règles de distanciation sociale
- ▶ lavage des mains préalablement au remplissage du bulletin de vote et utilisation d'un stylo personnel

Fait à BILLY-BERCLAU, le 19 mai 2020

Le Maire, Steve BOSSART

